

Comité des Statuts et Règlements
Compte rendu de la réunion du 10 avril 2013
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h 30

Présences : S. Mullen (présidence), T. Bujaczek, S. Gagnon, N. Giannakoulis, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, A. Picotte, D. Petriu, C. Poirier, D. Martin.

Absences justifiées : C. Danik.

1. Adoption de l'ordre du jour

S. Mullen demande d'ajouter le point « Rôle du CEN dans les négociations » en 8 a).

Résolution : Il est proposé par C. Poirier et appuyé par L. Haméon d'adopter l'ordre du jour, avec modifications. Résolution adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Ajouter au point 3 a) à la fin du deuxième paragraphe ce qui suit : « car adopter cette modification ne se traduira pas par une approche plus tournée vers l'avenir ».

Consensus : adopter le compte rendu avec modifications.

3. Cadre de Règlements pour les sections locales

L'examen du cadre est amorcé.

4. Projet de règlement sur le ~~scrutin par~~ vote électronique

- Que signifie « aménagement » en 3.18 – il faut une définition plus claire
- Quel genre de vérification voulons-nous?
- Il faut un libellé plus clair
- Il faut plus temps pour faire l'examen.

Suivi : avoir le règlement actuel pour la prochaine réunion

5. Déclaration solennelle pour les membres du comité

- Quelle est la définition d'affaires internes?
- Les membres du comité sont-ils considérés comme des dirigeants de l'Association?

Je promets de m'acquitter fidèlement et loyalement des devoirs de ma charge dans la mesure de mes capacités et de **ne pas divulguer d'affaires** ~~toujours tenir pour~~ confidentielles ~~toutes les affaires~~ ~~internes~~ de l'Association qui seront portées à ma connaissance.

Consensus d'adopter les modifications ci-dessus

6. Échéancier de présentation des résolutions aux membres

Si les résolutions sont communiquées aux membres à l'avance afin de solliciter des commentaires, l'auteur d'une résolution devrait être autorisé à amender sa résolution en conséquence.

Suivi : S. Mullen rédigera un texte pour la prochaine réunion.

7. Résolutions ayant des incidences financières

- Qui signalerait les résolutions ayant des incidences financières? Les auteurs des résolutions ou le Comité des finances?
- Qui aurait la responsabilité d'établir les coûts des éléments en cause?
- Le personnel pourrait aider les auteurs à établir les coûts.

Suivi : S. Mullen modifiera le tableau et le ramènera pour examen à la prochaine réunion.

8. Politique sur les contributions au CEN

Point reporté.

8 a) Rôle du CEN dans les négociations

Il est demandé que le paragraphe 14.2 des Statuts soit modifié, car ce n'est pas l'unité de négociation qui soumet les noms des volontaires au Comité de négociation.

Ce paragraphe devra être modifié afin de le rendre conforme aux bonnes procédures.

Suivi : S. Mullen rédigera un paragraphe modifié.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 10.